

*Date de dépôt : 17 octobre 2018*

## **Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la mise en œuvre des mesures prévues par la loi sur les infrastructures de transport issues du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois (LITAgglo – H 1 70) 2014 – 2017**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Conformément à l'article 8 de la loi sur les infrastructures de transport issues du projet d'agglomération franco-valdo-genevois (LITAgglo – H 1 70), du 27 janvier 2011, le présent rapport a pour objectif d'informer :

- de l'état d'avancement des études et des travaux relatifs aux mesures fixées dans l'accord sur les prestations relatif au projet d'agglomération de première génération;
- de la conclusion de conventions spécifiques de financement;
- des dépenses effectuées;
- des contributions et subventions reçues.

Ce rapport fait suite au premier rapport divers du Conseil d'Etat, déposé au Grand Conseil le 26 juin 2013 (RD 998). Il est à rappeler que la LITAgglo ne représente qu'une des sources de financement cantonal des mesures genevoises du projet d'agglomération de première génération : la loi sur le réseau des transports publics (LRTP – H 1 50) et la loi sur le développement des infrastructures ferroviaires (LDIF-GE – H 1 60) participent respectivement au financement des infrastructures de tram, de bus et des infrastructures ferroviaires.

## **Le projet d'agglomération franco-valdo-genevois de première génération (PA1) et ses objectifs**

La Confédération entend contribuer au développement durable des agglomérations qui accueillent 75% de la population suisse. Cette politique a notamment pour objectifs le maintien de l'attrait économique et l'amélioration de la qualité de vie dans les villes et les agglomérations, ainsi que l'encouragement à la densification urbaine en vue de respecter les qualités paysagères du territoire.

Pour ce faire, la Confédération a lancé en 2003 le programme suisse des agglomérations qui vise à un développement coordonné de l'urbanisation et des transports au sein des territoires qui constituent les agglomérations. Concrètement, ce programme se traduit à travers des appels à projets, tous les 4 ans, dans lesquels la Confédération et les agglomérations s'engagent à mettre en œuvre des mesures d'urbanisation, de transport et d'aménagements paysagers, en contrepartie d'un financement fédéral pour certaines mesures de transport.

La Confédération a ainsi débloqué 20,8 milliards de francs sur 20 ans au titre du fonds d'infrastructure. Sur ce montant, 6 milliards de francs sont alloués à la contribution aux infrastructures d'agglomération avec environ 2,5 milliards de francs déjà affectés aux projets urgents, tels que CEVA<sup>1</sup>, TCMC<sup>2</sup> et TCOB<sup>3</sup> pour le seul canton de Genève, et 3,5 milliards de francs aux projets d'agglomération, qui seront libérés par tranche quadriennales.

Ainsi, le projet d'agglomération franco-valdo-genevois répond à la volonté d'un développement cohérent de l'agglomération transfrontalière du Grand Genève composée du canton de Genève, du district de Nyon et d'une partie des départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie.

Cette première génération de projet d'agglomération (PA1) a notamment mis l'accent sur les infrastructures suivantes :

- l'accompagnement de la mise en œuvre du Léman Express avec la réalisation des interfaces CEVA et des mesures ferroviaires nécessaires à la mise au quart d'heure vers Coppet;
- la poursuite de la réalisation du réseau des axes forts de transport public avec des prolongements de lignes de tram, mais également des mesures fortes sur le réseau des bus;

---

<sup>1</sup> Cornavin–Eaux-Vives–Annemasse

<sup>2</sup> Tram Cornavin–Meyrin–CERN

<sup>3</sup> Tram Cornavin–Onex–Bernex

- la mise en place d'un réseau structurant de mobilité douce avec la voie verte d'agglomération;
- des premières mesures de requalification du réseau routier d'agglomération visant à adapter les aménagements aux fonctions locales.

### **Mesures du PA1 financées par la LITAgglo**

L'accord sur les prestations entre la Confédération et les cantons de Vaud et de Genève concernant le projet d'agglomération franco-valdo-genevois 1<sup>re</sup> génération de 2007 partie transport et urbanisation, annexes incluses, entériné le 30 mars 2011 (ci-après : « accord sur les prestations PA1 ») reprend la liste des mesures que l'agglomération s'est engagée à réaliser, qu'elles soient cofinancées ou non par la Confédération. La liste des mesures cofinancées par la Confédération au titre de la politique des agglomérations figure dans le chapitre 3.3 de l'accord.

Afin de remplir cet engagement, Genève s'est doté de lois de financement pour garantir la réalisation de ces mesures dont la LITAgglo, loi sur les infrastructures de transport issues du projet d'agglomération franco-valdo-genevois.

La LITAgglo prévoit un investissement global de 320,63 millions de francs HT 2005 avec une recette s'élevant à 51,01 millions de francs HT 2005 correspondant au cofinancement de la Confédération.

En effet, la Confédération a évalué très positivement le projet d'agglomération franco-valdo-genevois en finançant à hauteur de 40% certaines mesures de transport, pour un total de 186 millions de francs. Pour mémoire, ce taux de 40% est le taux le plus élevé accordé par la Confédération dans le contexte des projets d'agglomération.

### *Liste des mesures du PA1 financées par la LITAgglo*

Lors de son adoption, la LITAgglo prévoyait de financer les mesures listées ci-après par un investissement global de 320,63 millions de francs répartis de la manière suivante (tous les montants s'entendent hors taxe et renchérissement, valeur oct. 2005) :

Type de mesure	Coût total (MF HT 2005)	Contribution fédérale (MF HT 2005)
Mesures de priorité A cofinancées	127,56	51,01
Mesures de priorité Ae non cofinancées	7,37	-
Mesures paysagères non cofinancées	14,70	-
Route des Nations (hors Projet d'agglo)	171,00	-
<b>TOTAL</b>	<b>320,63</b>	<b>51,01</b>

### *Détail des mesures de priorité A cofinancées*

Intitulé de la mesure	Coût total (MF HT 2005)	Contribution fédérale (MF HT 2005)
10-3b Réaménagements des interfaces de la ligne CEVA : <b>Gare de Carouge-Bachet</b>	65,46	26,18
10-3c Réaménagements des interfaces de la ligne CEVA, amélioration de l'intermodalité : <b>Gare des Eaux-Vives</b>		
10-3d Réaménagements des interfaces de la ligne CEVA : <b>Gare de Chêne-Bourg</b>		
10-3e Réaménagements des interfaces de la ligne CEVA, amélioration de l'intermodalité : <b>Gare de Lancy-Pont-Rouge</b>		
10-3f Réaménagements des interfaces de la ligne CEVA, amélioration de l'intermodalité : <b>Gare de Champel</b>		
10-4 Liaison souterraine modes doux entre l'Hôpital cantonal et la Gare CEVA de Champel	12,22	4,89
30-5 Construction de pistes cyclables sur les axes pénétrants de la Ville de Genève (compléments aux itinéraires balisés)	2,62	1,05
33-4 Nouvelle liaison directe modes doux entre St-Genis et la zone d'activités de la ZIMEYSA - partie CH (Zimeysa - frontière)	0,79	0,32
33-6 Requalification de l'espace rue sur la route de Meyrin	5,24	2,09

Intitulé de la mesure	Coût total (MF HT 2005)	Contribution fédérale (MF HT 2005)
34-4 Requalification de l'espace rue sur la route de Chancy	5,24	2,09
30-6 Requalification de l'espace public du projet de densification Praille-Acacias-Vernets	2,79	1,12
30-2 Aménagements piétonniers d'accès à la ligne TCOB à la Jonction	1,75	0,70
30-4 Prolongement de la voie verte sur la couverture CEVA vers l'Hôpital (tronçon de la ceinture modes doux de la Ville de Genève)	10,50	4,19
30-3 Passerelle piétonne sur le pont du Mont-Blanc et/ou aménagements modes doux pont du Mont-Blanc	12,22	4,89
30-7 Nouvelle passerelle piétonne et 2 roues de Sécheron	8,73	3,49
<b>TOTAL</b>	<b>127,56</b>	<b>51,01</b>

*Détail des mesures de priorité Ae non cofinancées entièrement à charge de l'agglomération*

Intitulé de la mesure	Coût total (MF HT 2005)	Contribution fédérale (MF HT 2005)
13-3 Développement d'un réseau MD à Chancy, Pougny et Challex	0,15	-
35-6 Liaison rurale modes doux St-Julien - Certoux - Genève	0,22	-
36-3-1 Route des Communaux d'Ambilly	7,00	-
<b>TOTAL</b>	<b>7,37</b>	<b>-</b>

*Détail des mesures paysagères entièrement à charge de l'agglomération*

<b>Intitulé de la mesure</b>	<b>Coût total (MF HT 2005)</b>	<b>Contribution fédérale (MF HT 2005)</b>
14-0 Pont biologique sur l'A40, la ligne SNCF et la route départementale. Part GE 50%	6,00	-
34-Mesure d'accompagnement paysagère Césure paysagère de Bernex à Loëx	6,10	-
Mesure d'accompagnement paysagère du Foron (partie urbaine)	2,60	-
<b>TOTAL</b>	<b>14,70</b>	<b>-</b>

*Route des Nations (mesure hors projet d'agglomération)*

<b>Intitulé de la mesure</b>	<b>Coût total (MF HT 2005)</b>	<b>Contribution fédérale (MF HT 2005)</b>
Route des Nations : tunnel et jonction du Grand-Saconnex	171,00	-

*Précisions des maîtrises d'ouvrage des mesures et impacts sur l'investissement, les subventions cantonales à l'investissement et la contribution fédérale*

Les études réalisées pour chaque mesure après l'entrée en force de la LITAgglo ont permis de préciser et cas échéant, d'adapter, les maîtrises d'ouvrage des différentes mesures.

Dans le cas de maîtrise d'ouvrage communale, l'article 5 de la LITAgglo a pu être activé pour transformer l'investissement prévu en subvention cantonale à l'investissement aux communes.

*Interfaces CEVA*

La maîtrise d'ouvrage des études des interfaces genevoises a été réalisée par le canton pour les haltes de Chêne-Bourg, Lancy-Pont-Rouge et Carouge-Bachet et par la Ville de Genève pour Champel et les Eaux-Vives avec la collaboration du canton.

La maîtrise d'ouvrage de la réalisation des interfaces CEVA des gares des Eaux-Vives et de Champel est assumée par la Ville de Genève, qui par ailleurs,

ne sollicite pas de subvention cantonale à l'investissement. La maîtrise d'ouvrage de la réalisation des interfaces de Bachet, Chêne-Bourg et Pont-Rouge reste cantonale.

Dès lors, le montant inscrit à la LITAgglo pour l'ensemble des interfaces des gares CEVA finance la réalisation des interfaces des gares du Bachet, de Chêne-Bourg et de Pont-Rouge.

La répartition de la subvention fédérale est :

- canton de Genève : 15,70 millions de francs HT 2005;
- Ville de Genève : 10,48 millions de francs HT 2005.

*Autres mesures donnant lieu à transformation du crédit d'investissement en subvention d'investissement cantonal*

La maîtrise d'ouvrage des mesures ci-après n'est pas cantonale. Elles ont donné lieu ou pourront donner lieu à une demande communale de subvention cantonale au titre de l'article 5 de la LITAgglo.

Intitulé de la mesure	Coût prévu dans la LITAgglo (MF HT 2005)	Maître d'ouvrage final	Subvention cantonale à l'investissement (MF HT 2005)
30-6 Requalification de l'espace public du projet de densification Praille-Acacias-Vernets (et passerelle Tivoli)	2,79	Ville de Lancy	1,81
14-0 Pont biologique sur l'A40, la ligne SNCF et la route départementale. Part GE 50%	6,00	ATMB <sup>4</sup>	2,22
<b>TOTAL</b>	<b>8,79</b>		<b>4,03</b>

A noter que :

- La promenade des Crêtes (mesure 30-6) et la passerelle Tivoli forment un tout cohérent et indissociable d'intérêt cantonal sur le territoire de la Ville de Lancy qui en sera maître d'ouvrage. La subvention cantonale à l'investissement communale maximale se monte à 1,81 million de francs HT 2005.
- La mesure 30-7 « Nouvelle passerelle piétonne et 2-roues de Sécheron » a été réalisée par la Ville de Genève qui n'a pas demandé de subvention

<sup>4</sup> Autoroutes et Tunnel du Mont-Blanc

cantonale à l'investissement. Le coût initialement prévu de cette mesure dans la LITAgglo était de 8,73 millions de francs HT 2005.

- Les travaux des mesures suivantes, sous maîtrise d'ouvrage communale, n'ont pas encore démarré :
  - mesure 30-2 « Aménagements piétonniers d'accès à la ligne TCOB à la Jonction » (maîtrise d'ouvrage Ville de Genève), pour un coût dans la LITAgglo de 1,75 million de francs HT 2005.
  - mesure 30-4 « Prolongement de la voie verte sur la couverture CEVA vers l'Hôpital » (maîtrise d'ouvrage Villes de Genève et de Carouge) pour un coût dans la LITAgglo de 10,5 millions de francs HT 2005.
  - mesure 30-3 « Passerelle piétonne sur le pont du Mont-Blanc et/ou aménagements modes-doux pont du Mont-Blanc » (maîtrise d'ouvrage Ville de Genève) pour un coût dans la LITAgglo de 12,22 millions de francs HT 2005.

### *Subventions fédérales*

Les recettes fédérales prévues lors du vote de la LITAgglo se décomposent en :

– subventions fédérales à destination du canton	26,53 MF
– subventions fédérales à destination des communes	24,48 MF
<b>TOTAL</b>	<b>51,01 MF</b>



Les mesures sous maîtrise d'ouvrage communale sont les suivantes :

<i>Mesure</i>	<i>Subvention fédérale</i>
10-3c Réaménagements des interfaces de la ligne CEVA, amélioration de l'intermodalité : Gare des Eaux-Vives	5,24 MF
10-3f Réaménagements des interfaces de la ligne CEVA, amélioration de l'intermodalité : Gare de Champel	5,24 MF
30-7 Nouvelle passerelle piétonne et 2 roues de Sécheron	3,49 MF
30-2 Aménagements piétonniers d'accès à la ligne TCOB à la Jonction	0,70 MF
30-4 Prolongement de la voie verte sur la couverture CEVA vers l'Hôpital (tronçon de la ceinture modes doux de la Ville de Genève)	4,19 MF (*)
30-3 Passerelle piétonne sur le pont du Mont-Blanc et/ou aménagements modes doux pont du Mont-Blanc	4,89 MF
30-6 Requalification de l'espace public du projet de densification Praille-Acacias-Vernets	1,12 MF

(\*) : pour cette mesure, le canton doit néanmoins toucher 0,38 MF de subvention fédérale pour la réalisation d'une partie de la mesure sur domaine privé cantonal, pour laquelle une convention délèguera la maîtrise d'ouvrage à la Ville de Carouge.

### ***Etat d'avancement des mesures financées par la LITAgglo***

#### *Mesures réalisées*

- 30-7 « Nouvelle passerelle piétonne et 2 roues de Sécheron ».

#### *Mesures en travaux*

- 10-3b « Réaménagements des interfaces de la ligne CEVA, amélioration de l'intermodalité : Gare de Carouge-Bachet »;
- 10-3d « Réaménagements des interfaces de la ligne CEVA : Gare de Chêne-Bourg »;
- 10-3e « Réaménagements des interfaces de la ligne CEVA : Gare de Pont-Rouge »;
- 10-4 « Liaison souterraine modes doux entre l'Hôpital cantonal et la halte CEVA de Champel »;

- 33-4 « Nouvelle liaison directe modes doux entre St-Genis et la zone d'activités de la ZIMEYSA – partie CH (Zimeysa – frontière) »;
- 33-6 « Requalification de l'espace rue sur la route de Meyrin »;
- Mesure d'accompagnement paysagère du Foron (partie urbaine);
- Route des Nations : tunnel et jonction du Grand-Saconnex.

Les mesures 10-3b, 10-3d, 10-3e, 10-4, 33-4, 33-6 font l'objet d'une convention de financement en cours avec la Confédération au 31.07.2018.

### *Dépenses effectuées sur la LITAgglo au 31 juillet 2018*

Les dépenses effectuées pour les mesures de la LITAgglo au 31 juillet 2018 sont de 61,82 millions de francs TTC 2018 sur un total actualisé de 364,44 millions de francs TTC 2018 (actualisation base indice suisse des prix de la construction de la grande région lémanique, génie civil, avril 2018).

Les dépenses par type de mesures sous maîtrise d'ouvrage cantonale sont les suivantes :

Type de mesure	Coût prévu dans la LITAgglo	Crédit total actualisé	Coût total prévisible	Dépenses comptabilisées au 30.07.2018
	(MF HT 2005)	(MF TTC 2018)		
Mesures A (cofinancées)	127,56	144,98	118,60 (*)	34,04
Mesures Ae (non cofinancées)	7,37	8,38	6,72	0,81
Mesures paysagères (non cofinancées)	14,70	16,71	15,03	1,43
Routes des Nations (hors projet d'agglo)	171	194,37	167,07	25,48
<b>TOTAL</b>	<b>320,63</b>	<b>364,44</b>	<b>307,42</b>	<b>61,76</b>

(\*) : y compris la potentielle subvention cantonale à l'investissement pour les mesures 30-2, 30-4 et 30-3 pour 12 MF.

*Mesures de priorité A cofinancées (maîtrise d'ouvrage cantonale) - détail*

Mesure	Coût prévu dans la LITAgglo	Crédit total actualisé	Coût total prévisible	Dépenses comptabilisées au 31.07.2018
	(MF HT 2005)			
10-3b interfaces CEVA Gare de Carouge-Bachet	65,46	26,46	22,22	7,53
10-3c interfaces CEVA Gare des Eaux-Vives		0,23	0,18	0,18
10-3d interfaces CEVA Gare de Chêne-Bourg		23,70	22,06	3,23
10-3e interfaces CEVA Gare de Lancy-Pont-Rouge		23,80	23,54	5,39
10-3f interfaces CEVA Gare de Champel		0,22	0,05	0,02
10-4 Liaison Hôpital cantonal - Gare CEVA de Champel	12,22	13,89	21,15	11,56
30-5 Pistes cyclables sur les axes pénétrants de la Ville de Genève	2,62	2,97	2,84	0,12
33-4 Nouvelle liaison directe modes doux St-Genis - ZIMEYSA - partie CH	0,79	0,89	0,22	0,12
33-6 Requalification de l'espace rue sur la route de Meyrin	5,24	5,96	5,19	3,99
34-4 Requalification de l'espace rue sur la route de Chaney	5,24	5,96	4,86	1,02
30-4 Prolongement de la voie verte sur la couverture CEVA vers l'Hôpital *	10,50	11,94	2,3	0
30-6 Requalification de l'espace public du PAV*	2,79	3,17	0,32	0,32
<b>TOTAL</b>	<b>104,86</b>	<b>119,19</b>	<b>104,93</b>	<b>33,48</b>

\* Ces mesures sont partiellement réalisées par le canton (études d'avant-projet et/ou réalisation).

*Mesures de priorité Ae non cofinancées (maîtrise d'ouvrage cantonale) - détail*

Mesure	Coût prévu dans la LITAgglo	Crédit total actualisé	Coût total prévisible	Dépenses comptabilisées au 30.06.2018
	(MF HT 2005)			
13-3 Développement d'un réseau MD à Chancy, Pougny et Challex	0,15	0,17	0	0
35-6 Liaison rurale modes doux St-Julien - Certoux - Genève	0,22	0,25	0	0
36-3-1 Route des Communaux d'Ambilly	7,00	7,96	6,72	0,81
<b>TOTAL</b>	<b>7,37</b>	<b>8,38</b>	<b>6,72</b>	<b>0,81</b>

*Mesures paysagères non cofinancées (maîtrise d'ouvrage cantonale) - détail*

Mesure	Coût prévu dans la LITAgglo	Crédit total actualisé	Coût total prévisible	Dépenses comptabilisées au 30.06.2018
	(MF HT 2005)			
34-MAP Cesure paysagère de Bernex à Loëx	6,10	6,93	10,15	0,70
Mesure d'accompagnement paysagère du Foron (partie urbaine)	2,60	2,96	2,57	0,60
14-0 Pont biologique sur l'A40 (part GE)	6,00	6,82	2,31	0,13
<b>TOTAL</b>	<b>14,70</b>	<b>16,71</b>	<b>15,03</b>	<b>1,43</b>

**Subventions fédérales perçues au 31 décembre 2017**

Les subventions fédérales perçues au titre des mesures cofinancées de la LITAgglo sont de 6,94 millions de francs, dont 2,91 millions pour le canton de Genève.

Type de mesure	Subventions fédérales selon les accords PA1 (MF)	Subventions fédérales perçues au 31.12.2017 (MF)
Mesures sous maîtrise d'ouvrage cantonale	26.53	2.91
Mesures sous maîtrise d'ouvrage communale (Villes de Genève, Lancy et Carouge)	24.48	4.03
<b>TOTAL</b>	<b>51.01</b>	<b>6.94</b>

Elles portent sur les 4 mesures listées ci-après.

Nom de la mesure	Maître d'ouvrage	Subventions fédérales perçues au 31.12.2017 (MF)
10-3b Réaménagement des interfaces de la ligne CEVA, amélioration de l'intermodalité. Gare de Carouge-Bachet	Canton	0,28
10-3e Réaménagement des interfaces de la ligne CEVA, amélioration de l'intermodalité. Partie de mesure Lancy-Pont-Rouge	Canton	0,55
10-4 Liaison souterraine modes doux entre l'hôpital cantonal et la Gare CEVA de Champel	Canton	2,08
30-7 Nouvelle passerelle piétonne et 2 roues de Sécheron	Ville de Genève	4,03
<b>TOTAL</b>		<b>6,94</b>

A titre d'information, les mesures cofinancées du PA1, financées par la LITAgglo et par d'autres lois d'investissement ont permis de percevoir à ce jour un total de **77,09 millions de francs** de subventions fédérales (comptabilisés au 31.12.2017) pour l'ensemble du territoire du Grand Genève.

Les contributions fédérales liées à des mesures financées sur le territoire du canton de Genève par d'autres lois sont :

- Mesures financées par la LRTP (H 1 50) :
  - 34-2 « TCOB – Tronçon Cornavin – Georges-Favon » : **38,28 MF**
- Mesure financée par la LDIF-GE (H 1 60) :
  - 12.9a « Partie genevoise - Amélioration de la capacité de la ligne RER Coppet – Genève : création de deux points de croisements » : **22,10 MF** (maîtrise d'ouvrage CFF)

Les contributions fédérales liées à des mesures sur le territoire français sont :

- 10-6 « Voie verte modes doux sur la tranchée couverte de la ligne ferroviaire CEVA (tronçon français) » : **0,022 MF**
- 36-1-6 « Extension du tram entre Annemasse (centre) et Moillesulaz (par route de Genève) » : **5,725 MF**
- 36-1-4 « TCSP à Annemasse perpendiculaire au tram : rabattement sur CEVA et tram » : **4,026 MF**.

## **Point détaillé sur l'avancement des mesures financées par la LITAgglo**

### ***Mesure 10-3 – Réaménagement des interfaces de la ligne CEVA (mesure A)***

Pour la partie genevoise, cette mesure se divise en 5 parties de mesure dont la maîtrise d'ouvrage est assumée par le canton et la Ville de Genève. La réalisation de la partie de mesure 10-3a – Réaménagement des interfaces de la ligne CEVA : Gare d'Annemasse (mesure A) est assumée par la Communauté de communes d'Annemasse Agglo.

### ***Mesure 10-3b – Réaménagement des interfaces de la ligne CEVA : Gare de Carouge-Bachet (mesure A)***

A la sortie CEVA côté Praille, l'interface de Carouge-Bachet prévoit une placette qui articulera les arrêts de bus situés sur la route des Jeunes, avec les accès à la passerelle du stade et à la promenade Nicolas Bouvier (Mesure 30 – 6 / ARE 6621.040 ci-dessous), ainsi qu'avec le passage inférieur existant sous la route de St-Julien. Au sud de celle-ci, des rampes assureront le passage des piétons et vélos sur trois niveaux : tram-bus, route et passage inférieur. Une place « basse » recevra les flux rapides entre divers usagers des transports publics. Une place « haute », en balcon, offrira une respiration au nouveau quartier prévu à proximité et dirigera les usagers des quartiers sud.

Le chantier a commencé en été 2017 avec les aménagements au sud de la route de St-Julien, puis a suivi au printemps 2018 la réalisation de la placette à la sortie côté Praille. Ces espaces publics seront terminés fin 2018. La vélostation commencera cet automne et les places basse et haute en 2019.

### ***Mesure 10-3c – Réaménagement des interfaces de la ligne CEVA : Gare des Eaux-Vives (mesure A)***

La maîtrise d'ouvrage de cette gare est assumée par la Ville de Genève pour la réalisation avec une contribution du canton de Genève pour les études.

La gare des Eaux-Vives se situe sur la ligne ferroviaire du CEVA entre la halte de Champel et celle de Chêne-Bourg. Elle constituera par son importance, la 2<sup>e</sup> gare du canton de Genève, après Cornavin.

Le projet d'aménagements de l'interface des Eaux-Vives accueille six lots constructibles dans une logique longitudinale s'alignant sur les voies de la future gare et dégagant différents espaces publics : une esplanade sur la dalle de la gare, une place basse permettant l'accès à la gare depuis le quartier des Eaux-Vives, la place de la Gare dans le prolongement de l'avenue de la Gare-

des-Eaux-Vives et des parvis devant les 3 accès à la gare (Chêne, central et Frank-Thomas).

Une première étape des travaux va débuter cet automne 2018 avec principalement la réalisation du parvis central et de la place basse située à la sortie de la gare au niveau inférieur vers la route de Frontenex ainsi qu'une partie du barreau Frank-Thomas et de la desserte Chamonix-Viollier. La mise en service de l'interface se fera en 2 étapes, la première à fin 2019, la deuxième fin 2024.

### ***Mesure 10-3d – Réaménagement des interfaces de la ligne CEVA : Gare de Chêne-Bourg (mesure A)***

Le site de l'ancienne gare de Chêne-Bourg (3.5 ha) va être entièrement remodelé pour offrir un nouveau quartier piétonnier et central autour de la halte du Léman Express. Une place de la gare remodelée donnera un accès facilité aux transports publics. Elle sera complétée par un réseau d'espaces publics (rue, jardin et placette) qui relieront les commerces et les logements actuellement en construction (235 logements), ainsi qu'une vélostation (260 vélos) et une galerie commerciale en sous-sol. Cette dernière donnera un accès direct au quai du Léman Express. La section de la Voie Verte d'agglomération (VVA) non encore réalisée à hauteur de la halte de Chêne-Bourg, sera également construite dans le cadre de la mesure.

Le chantier du quartier a commencé fin 2017 et durera jusqu'en 2021. Actuellement un immeuble de logements-commerces et un parking souterrain sont en construction, ainsi que le réaménagement des rues Peillonex-Perréard. L'étape 1 du chantier des espaces publics compris dans la mesure a commencé mi-juillet 2018, avec la place de la gare et la vélostation, ainsi que la construction d'un bassin souterrain de rétention des eaux de pluie.

### ***Mesure 10-3e – Réaménagement des interfaces de la ligne CEVA : Gare de Pont-Rouge (mesure A)***

L'aménagement de l'interface de Lancy-Pont-Rouge consiste en la création de la place de Pont-Rouge qui marque la transition entre le quartier d'habitation et le quartier d'activité, et le réaménagement de la route du Grand-Lancy et d'une partie de la route des Jeunes. La place de Pont-Rouge propose un mail arboré où les voyageurs pourront attendre leur bus, leur train, leur taxi, assis à l'ombre des arbres ou sur le bord de la fontaine. De là, on accède à la vélostation de 1 200 places. Le réaménagement de la route du Grand Lancy et d'une partie de la route des Jeunes consiste à créer un alignement d'arbres dans un quartier très minéral, à créer des places vélos et modifier l'éclairage public.

Les travaux ont commencé fin 2016 avec l'abaissement du collecteur primaire d'eaux usées afin d'améliorer les continuités piétonnes entre le quartier et l'arrêt de tram P+R Etoile. Les trottoirs de la route du Grand-Lancy ont été élargis et les premières fosses d'arbres réalisées de façon à pouvoir accueillir les 17 premiers arbres à l'automne 2018. Des couverts à vélos ont été posés en octobre 2018; la fin des travaux est prévue pour 2022.

### ***Mesure 10-3f – Réaménagement des interfaces de la ligne CEVA : Gare de Champel (mesure A)***

La maîtrise d'ouvrage de cette gare est assumée par la Ville de Genève pour la réalisation avec une contribution du canton de Genève pour les études.

La gare de Champel se situe entre les gares des Eaux-Vives et de Carouge-Bachet. Le périmètre d'intervention du projet d'aménagement comprend le secteur du plateau-de-Champel et le nouvel accès à l'hôpital donnant sur l'avenue Lombard. L'aménagement du secteur du plateau-de-Champel propose la création d'un espace public arboré aux abords direct de la halte avec 2'500 m<sup>2</sup> d'îlots végétalisés et 135 chênes plantés ainsi qu'une zone de rencontre à proximité de la halte avec un espace piétonnier. Sur le secteur du pôle hospitalier, des aménagements seront réalisés afin de sécuriser les déplacements piétons et améliorer les déplacements cyclables. Les travaux de cette halte débutent en septembre 2018 et se termineront en 2020.

### ***Mesure 10-4 – Liaison souterraine modes doux entre l'Hôpital cantonal et la halte CEVA de Champel (mesure A)***

Cette mesure, sous maîtrise d'ouvrage cantonale, consiste à réaliser un tunnel piéton de 220 mètres entre les HUG et la halte CEVA de Champel. Cette liaison piétonne sera équipée de tapis roulant dans sa partie la plus pentue.

La convention de financement canton – Confédération est signée depuis février 2016 et les travaux ont débuté en juin 2016, pour une mise en service fin 2019 (avancement environ 65%).

Le montant inscrit dans la LITAgglo pour cette mesure est de 14 millions de francs (montant considéré en 2015). Le coût total final de la mesure est estimé à 21 millions de francs. Ce dépassement est à imputer notamment à des aléas géologiques (fontis provoqué par une poche de sable), aux acquisitions de terrain, aux adaptations de projet et aux hausses contractuelles.



### ***Mesure 30-5 – Construction de pistes cyclables sur les axes pénétrants de la Ville de Genève (compléments aux itinéraires balisés) (mesure A)***

Cette mesure vise à réaliser des aménagements cyclables sur les axes pénétrants de la Ville de Genève. Elle se décline selon deux types de réalisation.

En premier lieu, l'adaptation et le complément du jalonnement cyclable sur 7 pénétrantes cyclables d'intérêt cantonal, ainsi que des améliorations de signalisation lumineuse en faveur des cycles sur la pénétrante Versoix, pour un montant de travaux estimé à 425 000 francs. La partie étude de ce volet de la mesure a donné lieu à une dépense de 120 000 francs dans le cadre de la LITAgglo. Le déploiement est à prévoir dès 2019.

Par ailleurs, il s'agira de réaliser des aménagements en faveur des modes doux sur l'axe Genève – Corsier, pour un montant, hors acquisitions foncières, estimé à 1,15 million de francs HT. Les études préliminaires se sont terminées en juin 2018. En fonction des discussions qui s'engageront en 2019 avec les propriétaires fonciers, l'autorisation de construire pourrait être en force en 2020 pour débiter les travaux dans la suite.

### ***Mesure 33-4 – Nouvelle liaison directe modes doux entre St-Genis et la zone d'activités de la ZIMEYSA – partie CH (Zimeysa – frontière) (mesure A)***

Cette mesure consiste à réaliser une liaison modes doux à travers l'Esplanade des Particules, à hauteur du CERN, contribuant ainsi à la continuité des liaisons modes doux entre la ZIMEYSA et le CERN. Elle s'inscrit dans la continuité des aménagements cyclables existants sur la route de Meyrin et sur la route du Mandement, et plus largement sur le tracé de la voie verte d'agglomération.

La réalisation de cette mesure est concomitante avec la réalisation de la mesure 33-6 (requalification de l'espace rue sur la route de Meyrin) et la mise en service concernant cette partie s'est effectuée en juin 2018.

### ***Mesure 33-6 – Requalification de l'espace rue sur la route de Meyrin (mesure A)***

Cette mesure consiste à réaliser l'Esplanade des Particules à la place de l'ancien parking du CERN et le long de l'axe tramway. Cette mesure renforce d'une part la centralité du CERN et d'autre part l'intermodalité en lien fort avec l'axe tram.

La réalisation de cette mesure est concomitante avec la réalisation de la mesure 33-4 (nouvelle liaison directe modes doux entre St-Genis et la zone d'activités de la ZIMEYSA – partie CH Zimeysa – frontière).

La mise en service de l'aménagement s'est effectuée en juin 2018.

### ***Mesure 34-4 – Requalification de l'espace rue sur la route de Chancy (mesure A)***

Cette mesure vise à requalifier l'espace public au niveau de la route de Chancy en accompagnement de la mesure paysagère 34 (césure paysagère de Bernex à Loëx).

L'addition des deux mesures permet une continuité de la césure verte en entrée du futur pôle régional de Bernex.

La procédure d'autorisation de construire est engagée pour un démarrage des travaux prévu, à ce stade, mi-2019.

### ***Mesure 30-6 – Requalification de l'espace public du projet de densification Praille-Acacias-Vernets (mesure A)***

La maîtrise d'ouvrage de cette mesure est assumée pour les études par le canton et pour la réalisation par la Ville de Lancy.

Elle vise à réaliser une liaison de mobilité douce entre le bois de la Bâtie et la gare Lancy-Pont-Rouge. Cette « promenade des Crêtes » doit permettre de relier les parcs existants (parc de Surville, parc Chuit, le bois de la Bâtie) aux espaces publics à venir du projet PAV. Elle est complétée par la « passerelle Tivoli » enjambant la route de Chancy et assurant la continuité de la promenade des Crêtes.

Les études ont été pilotées et financées par le canton, à hauteur de 322 000 francs sur la LITAgglo. Pour la partie réalisation, la maîtrise d'ouvrage de la mesure est assumée par la Ville de Lancy. Une convention a été signée entre la Ville de Lancy et le canton de Genève le 7 novembre 2016 concernant la subvention cantonale prévue dans la LITAgglo pour la réalisation de cette mesure.

Quant à la subvention fédérale, la Ville de Lancy prévoit de remettre le dossier de demande cofinancement à la Confédération en septembre 2018 pour un démarrage des travaux en avril 2019 et une mise en service fin 2019 (promenade des Crêtes), ainsi qu'un démarrage des travaux au deuxième semestre 2019 pour une mise en service en 2021 pour la passerelle Tivoli.

### ***Mesure 30-2 – Aménagements piétonniers d'accès à la ligne TCOB à la Jonction (mesure A)***

La maîtrise d'ouvrage de cette mesure est assumée par la Ville de Genève. Le canton peut subventionner cette mesure conformément à l'article 5 de la LITAgglo; la Ville de Genève n'a toutefois pas sollicité cette subvention cantonale.

La mesure vise au réaménagement de la rue des Rois afin de faciliter les déplacements des piétons et des personnes à mobilité réduite entre les lignes du tram et du trolleybus et de créer un espace attractif pour les visiteurs et les habitants.

La Ville de Genève prévoit de déposer le dossier de demande de cofinancement fédéral à l'automne 2018 pour un démarrage des travaux prévu en janvier 2020.

### ***Mesure 30-4 – Prolongement de la voie verte sur la couverture CEVA vers l'Hôpital (tronçon de la ceinture modes doux de la Ville de Genève) (mesure A)***

Le projet de Voie Verte du Grand Genève d'Agglomération vise à réaliser un nouvel itinéraire de déplacement pour les mobilités douces traversant l'agglomération entre Saint-Genis-Pouilly et Annemasse en passant par 9 communes du canton de Genève et 5 communes françaises.

Cette mesure vise à aménager la section située entre le square Agasse-Weber et les Vernets. Elle se subdivise en 4 parties de mesure dont la maîtrise d'ouvrage est assumée par les villes de Genève et Carouge. Le canton peut subventionner cette mesure conformément à l'article 5 de la LITAgglo. Les communes n'en ont toutefois pas fait la demande à ce stade.

#### **Mesure 30-4a – tronçon Agasse – Weber**

La maîtrise d'ouvrage est assumée par la Ville de Genève. Le coût de cette partie de mesure est estimé à 3 millions de francs.

Le début des travaux est prévu pour novembre 2018.

#### **Mesure 30-4b – tronçon « Vernets »**

La maîtrise d'ouvrage est assumée par la Ville de Genève. Le coût de cette partie de mesure est estimé à 1,2 million de francs.

Le début des travaux est prévu pour 2023.

### Mesure 30-4c – tronçon « passage pont Acacias et Cheval-Blanc »

La maîtrise d'ouvrage est assumée par la Ville de Genève, la partie sur la ville de Carouge étant délégué à la Ville de Genève. Le coût de cette partie de mesure est estimé à 7.5 millions de francs.

Le début des travaux est prévu pour fin 2019.

### Mesure 30-4d – tronçon « Pont-de-Carouge – Fonderie – Fontenette »

La maîtrise d'ouvrage est assumée par la Ville de Carouge. Une part des travaux se trouve sur le domaine privé cantonal, pour 2,3 millions de francs, et est délégué par le canton à la Ville de Carouge. Le coût total de cette partie de mesure étant estimé à 6,7 millions de francs.

Le début des travaux est prévu pour fin 2019.

### ***Mesure 30-3 – Passerelle piétonne sur le pont du Mont-Blanc et/ou aménagements modes doux pont du Mont-Blanc (mesure A)***

La maîtrise d'ouvrage de cette mesure est assumée par la Ville de Genève. Le canton peut subventionner cette mesure conformément à l'article 5 de la LITAgglo; la Ville de Genève n'a toutefois pas sollicité cette subvention cantonale.

La mesure vise à la création d'une passerelle dédiée aux modes doux, traversant le Rhône à hauteur du pont du Mont-Blanc. A ce stade, aucun planning officiel n'est communiqué quant à sa réalisation.

### ***Mesure 30-7 – Nouvelle passerelle piétonne et 2 roues de Sécheron (mesure A)***

Cette mesure a consisté à réaliser, sous maîtrise d'ouvrage Ville de Genève, la passerelle enjambant le faisceau ferroviaire qui scinde le site de Sécheron en deux. Elle a ainsi permis de relier la place des Nations à la Perle du lac et le centre-ville au jardin botanique via la halte RER de Sécheron. La passerelle a été mise en service en 2013.

Le montant prévu dans la LITAgglo pour cette mesure est de 8,7 millions de francs. La Ville de Genève n'ayant pas sollicité de subvention cantonale, ce montant ne sera pas dépensé.

### ***Mesure 13-3 – Développement d'un réseau MD à Chancy, Pougny et Challex (mesure Ae)***

Cette mesure vise à l'aménagement d'un réseau cyclable sur le seul tronçon non équipé le long de la route de Bellegarde entre le Pont de Pougny et la frontière.

Le montant inscrit dans la LITAgglo pour cette mesure est de 150 000 francs (HT 2005). Elle a finalement été réalisée en 2016 dans le cadre d'un projet plus global de réaménagement de la route de Bellegarde, financé par le crédit de renouvellement de la direction générale du génie civil, pour un montant global de l'ordre de 1 million de francs. Son financement ne sera donc pas imputé à la LITAgglo.

### ***Mesure 35-6 – Liaison rurale modes doux St-Julien - Certoux - Genève (mesure Ae)***

Cette mesure est finalement traitée dans le cadre de la mesure 30-5 (construction de pistes cyclables sur les axes pénétrants de la Ville de Genève (compléments aux itinéraires balisés) au titre du jalonnement cyclable, ainsi que dans le projet global de schéma directeur du jalonnement cyclable actuellement en cours d'étude au sein de la direction générale des transports.

### ***Mesure 36-3-1 – Route des Communaux d'Ambilly (mesure Ae)***

Le maillon routier des Communaux d'Ambilly d'une longueur d'environ 1 kilomètre, est une nouvelle route qui se raccordera à son extrémité nord au carrefour de l'avenue de Bel-Air et de l'avenue A.-M. Mirany et à son extrémité sud au carrefour de la route de Jussy, du chemin du Foron et du chemin de la Mousse. Il viendra se raccorder au « mail central » qui a pour but de desservir le futur quartier des Communaux d'Ambilly.

Le début des travaux est prévu pour la mi-septembre 2018.

Les mesures d'accompagnement à la réalisation de cette infrastructure, portant sur les mobilités douces, les transports publics, des mesures d'insonorisation, de compensation paysagère et de passage à faune, sont financées par la loi 11692, votée début 2016.

### ***Mesure 14-0 – Pont biologique sur l'A40, la ligne SNCF et la route départementale, partie genevoise (mesure d'accompagnement paysagère)***

Le projet consiste en la réalisation d'un écopont permettant le franchissement par la faune de l'autoroute A40, sur le territoire communal de Viry. La maîtrise d'ouvrage est assurée par ATMB.

Cette mesure vise à restaurer la continuité biologique entre le Salève et la plaine agricole genevoise, en assurant le franchissement de l'A40, de la route départementale et de la voie SNCF.

Afin de garantir l'attractivité de l'écopont pour la faune, le projet comprend des aménagements écologiques sur l'ouvrage, des mesures d'accompagnement écologiques sur un périmètre élargi autour de l'ouvrage, et des aménagements au droit de la RD1206 et de la voie ferrée.

Les travaux de mesures d'accompagnements écologiques sur le périmètre élargi débuteront cet automne 2018. Les travaux d'ouvrage d'art vont démarrer au premier semestre 2019. La mise en service de l'écopont est prévue pour l'automne 2019.

### ***Mesure 34 - MAP Césure paysagère de Bernex à Loëx (mesure d'accompagnement paysagère)***

Cette mesure d'aménagement paysager vise à créer un parc public d'échelle d'agglomération à vocation agricole.

Le montant initial inscrit dans la LITAgglo pour cette mesure est de 7 millions de francs (coût actualisé TTC). Le coût final est estimé à 10,1 millions de francs en raison d'acquisitions foncières non prévues initialement.

Le début des travaux est prévu pour le deuxième trimestre 2019 avec une mise en service mi-2020.

### ***Mesure d'accompagnement paysagère du Foron (partie urbaine)***

Cette mesure d'accompagnement vise à valoriser la dimension paysagère et biologique des itinéraires de promenade le long du Foron.

La mise en œuvre de cette mesure se fait progressivement, entre 2014 et 2023, en accompagnement d'autres mesures du projet d'agglomération, en particulier :

- le développement du nouveau quartier de Mon-Idee-Communaux d'Ambilly (MICA);
- l'axe de Frontenex;
- la voie verte d'agglomération;
- la requalification de la place de Moillesullaz, l'extension du tramway Genève-Annemasse;
- le projet de piste cyclable sur la route de Thônex.

### ***Route des Nations : tunnel et jonction du Grand-Saconnex (mesure hors du projet d'agglomération)***

Cette mesure vise à améliorer la desserte des organisations internationales, de produire une baisse de trafic sur les communes du Grand-Saconnex et de Pregny-Chambesey, de réaménager les accès à l'OMS et le développement urbain de parcelles connexes.

Les principaux aménagements sont le percement du tunnel en lui-même, la réalisation de tranchées couvertes de part et d'autre de l'ouvrage, la restructuration des carrefours d'accès, la mise en place de nombreuses mesures d'accompagnement et la connexion de l'ouvrage à la future jonction autoroutière du Grand-Saconnex (JAG).

A terme, cet aménagement est lié légalement par la LRTP au prolongement du tram depuis la place des Nations en direction de Ferney-Voltaire via la route de Ferney.

Le réaménagement de la jonction autoroutière du Grand-Saconnex (JAG) est un objet indispensable pour que la route des Nations remplisse son rôle de desserte efficace des organisations internationales. Ce projet porté par le canton et réalisé par l'Office fédéral des routes (OFROU) va permettre un accès direct aux organisations internationales en lien avec le tunnel des Nations. Le réaménagement va permettre également la reconstruction de plusieurs ouvrages d'art afin de préparer la mise en place de la 3<sup>e</sup> voie entre l'aéroport et le Vengeron. En effet, les ouvrages existants au-dessus de l'autoroute empiètent sur le futur élargissement prévu pour la 3<sup>e</sup> voie. Un nouvel ouvrage sera également réalisé dans le cadre de la JAG, le PS de Bois-Brûlé.

Des mesures d'accompagnement (voie spécifique bus route de Colovrex), aménagement des carrefours à feux route de la Foretaille/ Colovrex et le réaménagement de l'avenue de la Paix, complètent le dispositif.

Le projet comprend également la construction à la hauteur de l'échangeur du Vengeron d'un système d'évacuation et de traitement des eaux de chaussée (SETEC) de l'autoroute.

Deux autres projets se réaliseront en partie dans le cadre des travaux de la JAG. Le projet GeniLac, projet de chauffage à distance des SIG et SWISSGRID qui est la mise en souterrain d'une ligne haute tension existante. Ces deux projets profitent des travaux de la JAG pour réaliser les tronçons qui traversent le chantier.

Les travaux de la route des Nations ont débuté en septembre 2017 et devraient se terminer au premier semestre 2022. Autre point saillant, la creuse des galeries de pied du tunnel ont débuté en juin 2018.

L'appel d'offre des travaux de la JAG est en cours d'évaluation, l'adjudication est prévue pour novembre 2018 et le début des travaux principaux en mars 2019.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

Le président :  
Antonio HODGERS